

## CONSEIL MUNICIPAL du 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Fronsac, se sont réunis dans la salle du conseil, à huit clos, sur convocation adressée le 03/09/2020, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du code des communes.

Présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Madame Zita DUBOIS (arrivée à 19H40) Pascale COLLART DUTILLEUL et Sylvie PAPON.

Messieurs Mathieu BOUSSOUGANT, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Alexis DURAND, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Stéphane PATEAU et Didier THIBAudeau.

Absentes excusées : Madame Ludivine CAZENAVE (pouvoir à Monsieur DUBOUREAU) et

Madame Elodie TEILLET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FAYE.

La séance est ouverte à 19 H 10 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 ne faisant pas l'objet de remarques ou modifications, est donc adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. Liste commissions communales (annule et remplace la délibération du 26/05/2020)**

Monsieur DUBOUREAU indique avoir été saisi par la Sous-Préfecture concernant la délibération n° 2020-017 du 26/05/2020 relatives aux commissions communales. La liste ne permettant pas d'établir que la commission appel d'offre a été constituée à la suite d'une élection, il est donc nécessaire de reprendre une délibération mettant en avant toutes les commissions hors « Appel d'offres ».

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix).

## **2. Election de la Commission Appel d'Offres**

Compte tenu des éléments précités, Monsieur DUBOUREAU indique la nécessité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres afin de la mettre en place sur la base de la commission prévue en séance du 26/05/2020. Il ajoute que cette CAO doit être composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants (outre le maire, désigné Président de droit), avec un vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité (13 voix POUR) de ne pas procéder au scrutin secret, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT. Il est procédé au vote à main levée.

Candidats titulaires : **Alain JOUBERT – Baudouin de LA RIVIERE – Pascale COLLART DUTILLEUL**

Candidats suppléants : **Patrick de COURNUAUD – Sylvie PAPON – Stéphane PATEAU**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité avec 13 voix POUR,

- Proclame élus, les membres titulaires suivants : **Alain JOUBERT – Baudouin de LA RIVIERE – Pascale COLLART DUTILLEUL**
- Proclame élus, les membres suppléants suivants : **Patrick de COURNUAUD – Sylvie PAPON – Stéphane PATEAU**

**Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.**

## **3. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre à jour le PCS sachant que les conseillers ont reçu par mail la version 2019 avec les pièces jointes pour lecture et analyse.

Un groupe de travail est constitué, composé de Jean-Marc DUBOUREAU, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Alain JOUBERT et Didier THIBAudeau afin d'avancer en petit nombre sur cette mise à jour.

#### **4. Avancement des travaux 2020**

Monsieur le Maire dresse un état des travaux déjà réalisés et ceux pour lesquels les devis ont été retournés.

##### Travaux / achats réalisés :

- Climatisation réversible
- Porte intérieure de l'agence postale
- Acquisition de deux ordinateurs
- Glissières de protection en bois livrées (à installer maintenant)

##### Devis signés concernant :

- Installation de la rampe d'escalier PMR à la mairie (prévue fin septembre)
- Panneaux et miroir commandés chez ALINEA
- Installation de trois dos d'ânes dans le bourg par COLAS (septembre-octobre)
- Cages multisport pour city parc (livraison octobre)
- Réfection de la VC n° 1 au lieu-dit « Le sable » par l'ETS BOUIJAUD (après travaux COLAS)
- Réfection de la VC n° 12 dite des Joncs (prévue en octobre) sachant que Monsieur le Maire en profite pour indiquer le fait que la demande de subvention effectuée auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL a été refusée, au motif qu'il s'agit de voies communales dont la compétence est transférée à la Communauté de Communes. Il ajoute avoir évoqué cette problématique avec Mme MORAND (DGS à la CDC) qui devait se rapprocher du Conseil Départemental et revenir vers nous.

#### **Madame Zita DUBOIS intègre la séance à 19 h 40.**

##### Travaux à finaliser / devis en attente :

- Gouttière à l'ancien presbytère :
- Installation de la lampe à Belloy (devis à retourner sachant qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de bénéficier d'une aide financière de 20 %. La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix).
- Portail de l'ancien presbytère : nous avons reçu un premier devis de la Sté MESTADIER s'élevant à 2 724,48 € TTC sachant que nous avons reçu un second devis pour un montant total de 1 896,43 € TTC (Sté WANEQUE METAL pour 1 440 € et FER FORGE INDUSTRIE DE 456,43 €).
- Installation d'une tête de pont : attente du devis SNTPA avec date actualisée
- Aménagement du talus : Monsieur Stéphane PATEAU ayant remis un devis à la demande du Conseil Municipal, quitte la salle afin de ne pas participer au choix du prestataire. Monsieur DUBOUREAU présente les trois devis reçus, à savoir :

- M2 L paysages : 4 420,00 € TTC
- Arthur POIZAT : 4 560,00 € TTC
- Stéphane PATEAU : 3 712,20 € TTC

Le devis de Monsieur Stéphane PATEAU étant le mieux placé, est retenu à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR)

- Terrain au-dessus de l'ancien presbytère pour lequel nous avons reçu trois devis :
  - M2 L paysages : 2 850,00 € TTC
  - Arthur POIZAT : 9 960,00 € TTC
  - Association Isle et Drone : 4 800,00 € (pas de TVA)

Messieurs Stéphane PATEAU et Baudouin de LA RIVIERE se rendront au terrain mercredi 09/09 à 16 H 00 pour valider le bien-fondé de la prestation de M2L paysages.

- Mobilier (tables, bancs, poubelles, gare-vélos) à choisir pour l'aménagement du city parc et du terrain précité. Madame COLLART DUTILLEUL et Monsieur DUBOUREAU vont faire une pré-sélection début octobre, qui sera communiquée à l'ensemble du Conseil Municipal pour choix final.

**Monsieur Baudouin de LA RIVIERE quitte la séance à 20 H 00 comme annoncé à Monsieur le Maire.**

##### **5. Location du local professionnel (mitoyen à l'agence postale)**

Monsieur le maire indique avoir reçu trois personnes intéressées par le local, à savoir :

- Madame Florence MOUETTE qui avait un atelier de céramique sur Périgueux sachant qu'elle aurait un four électrique (triphase souhaité)
- Madame Sonia BRETEL qui vend des articles funéraires
- Madame FABREGUETTES, hypnothérapeute qui occuperait le local 4 jours par semaine sachant qu'une autre personne de sa connaissance, l'occuperait le mercredi.

Après différents échanges, la candidature de Madame FABREGUETTES est retenue à l'unanimité (11 voix + 1 procuration) sachant qu'il faudra envisager un bail à son nom en stipulant la mise à disposition du local le mercredi à sa collègue.

Il est prévu l'installation d'un nouveau scream (ainsi qu'à l'agence postale).

Il est envisagé l'installation d'une VMC. La mise en place d'un compteur électrique individuel sur les prochains mois de manière à proposer un bail à 300 € (hors électricité) sera étudiée par la commission.

**Monsieur Alexis DURAND quitte la séance à 20 h 20.**

## **6. Prévisions de travaux 2021/2022**

Monsieur DUBOUREAU a reçu une demande de Madame SAHUT pour bénéficier d'une climatisation à l'agence postale sachant que la température est très élevée en été. Monsieur THIBAUDEAU va contacter le fournisseur qui a installé la climatisation dans la salle des fêtes pour voir si un prolongement de celle-ci est envisageable jusqu'à l'agence postale.

**Messieurs THIBAUDEAU et BOUSSOUGANT quittent la séance à 20 H 40.**

Il évoque le dossier de l'église qui sera la priorité de 2021, sachant que le budget global devrait être aux alentours de 100 000 €, avec une possibilité de subvention d'environ 60 %.

Monsieur de COURNUAUD propose de faire un projet global. Monsieur FAYE précise qu'il peut être fait des tranches à l'intérieur dudit projet. Sur suggestion de Madame COLLART DUTILLEUL, une commission « Travaux église » est mise en place composée de :

- Monsieur DUBOUREAU
- Monsieur de COURNUAUD
- Monsieur JOUBERT
- Madame DUBOIS
- Monsieur de LA RIVIERE
- Monsieur FAYE

Il est évoqué le projet de rénovation de la place prévu en 2022 mais qui a déjà été réfléchi avec GIRONDE RESSOURCE éventuellement dans un projet « Cœur de village ». Ce projet peut s'envisager dans une vision qui engloberait la place et la route jusqu'au parvis de l'église et au départ du chemin de randonnée.

Monsieur le maire précise qu'il a eu un retour négatif de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts & Métiers (ENSAM) et qu'il n'a pas eu de réponse de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture et du Paysage (ENSAP) concernant une étude par les étudiants pour le projet ci-dessus nommé.

## **7. Instauration d'une Taxe d'Aménagement et d'une taxe sur les logements inoccupés**

Monsieur le Maire revient sur le fait d'instaurer ou non une taxe d'aménagement en 2021 sachant que les collectivités vont percevoir cette année, une compensation liée à la perte de la Taxe d'habitation mais que rien n'est sûr pour 2021. Les avis étant divergents entre certains conseillers, il est décidé de reporter à nouveau ce sujet.

## **8. Présentation du poste de secrétaire de mairie**

La réunion étant longue et en l'absence de plusieurs conseillers, cette présentation initiée par Thierry FAYE est reportée en début de prochaine séance.

## 9. Questions diverses

- Monsieur DUBOUREAU indique que l'agent technique Vincent RIEUBLANC a transmis une prolongation d'arrêt de travail de quinze jours sachant qu'il a indiqué à Monsieur le Maire qu'il devrait partir dans un centre de repos le 23/09/2020 pour six semaines.

Il ajoute qu'un remplacement sur la base de 16 H / semaine (du mardi au vendredi après-midi) pourra être réalisé avec Jérôme MÉDINA agent technique de la mairie de LA RIVIERE.

- Monsieur FAYE attire l'attention sur le fait que le motif de l'absence de Vincent est strictement confidentiel.
- Monsieur PATEAU évoque la nécessité d'entretenir en priorité la D670 (trottoirs, végétation débordante) en précisant que la portion sur la commune de LA RIVIERE est mieux entretenue que la nôtre.
- Madame DUBOIS suggère de voir s'il est possible de recruter une autre personne à mi-temps avec les TESA (Titres Emploi Simplifié Agricole) en lien avec la Mutualité Sociale Agricole.
- Monsieur FAYE revient sur le fait de prévoir les binômes pour les permanences qui auront lieu à partir du 07/10/2020 chaque mercredi matin de 10 H à 12 H à la mairie. Il ajoute que le second numéro du Petit Journal de Saint-Michel est en cours de réalisation, et qu'il devrait être distribué courant de semaine 38. Il ajoute que deux conseillers référents ont été élu au sein du SIRP, à voir Marie CHASSAGNOUX pour l'école de La Rivière et de Saint Germain de la Rivière, et lui-même pour l'école de Saint-Michel. Il précise qu'il a rencontré les agents de l'école de St Michel avec lesquelles il a beaucoup échangé, qu'il a assisté à une pause-méridienne à la cantine (en constatant une activité très élevée de 12 H à 13 H 30) et qu'il est venu à 7 H un matin au réfectoire (livraison de denrées alimentaires). Il évoque ensuite un projet sur la gestion des déchets et termine en rappelant la réunion avec les associations le vendredi 11/09 prochain à 18 H à la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire indique que la digue réparée par Monsieur BOYER s'ouvre à nouveau (photos à l'appui) et Madame PAPON ajoute que l'eau est au ras de la propriété de sa mère. Monsieur DUBOUREAU revient sur l'ASA des barails qui serait toujours non dissoute à ce jour.
- Madame DUBOIS évoque un projet solidarité du Sud-ouest pour lequel Monsieur le Maire a reçu Madame DUPOUY, présidente de l'association.
- Monsieur de COURNUAUD présente le document qui sera transmis aux personnes de plus de 65 ans de la commune ou isolée ou souffrant de problèmes de santé afin de tenir un registre des personnes vulnérables. Il sera distribué à l'ensemble de la population avec le Petit Journal de septembre.
- Madame PAPON évoque une chaussée abimée au lieu-dit « Grand Billac », qui pourrait faire l'objet d'une réfection avec l'enveloppe de la CDC en 2021. Elle renouvelle la déféctuosité de la lampe n° 2985 vers chez Mr DUHARD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 30.